



<i>Présidence</i>	:	M. Xxxx Xxxx,
<i>Procès-verbal</i>	:	Mme Xxxx Xxxx, employée d'administration
<i>Scrutateurs</i>	:	M. Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx
<i>Ayants droit au vote présents</i>	:	17 personnes / majorité absolue à 9 voix
<i>Conseil communal</i>	:	M <sup>me</sup> Xxxx Xxxx (Maire), M. Xxxx Xxxx (Vice-maire), M <sup>me</sup> Xxxx Xxxx, M. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx (conseillers)
<i>Sont excusés</i>	:	Mme Xxxx Xxxx (conseillère communale) et M. Xxxx Xxxx (conseiller communal)

---

## ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 220'000 (part communale CHF 152'000) pour l'assainissement d'une conduite publique d'eaux usées à Prêles**
  - a) Présentation du dossier*
  - b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 220'000*
- 2. Informations du Conseil communal**
- 3. Divers et imprévus**

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M. Xxxx Xxxx Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par une insertion dans l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district, FOD n° 16 du 25 avril 2025, respectant le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

Xxxx Xxxx excuse l'absence de M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal, actuellement atteint dans sa santé, et lui souhaite, au nom du Conseil et de l'Assemblée, un prompt et complet rétablissement ainsi qu'à Mme Xxxx Xxxx, Conseillère communale, qui participe à une autre assemblée.

Le droit de vote est contesté à M. Xxxx Xxxx qui n'est par conséquent pas autorisé à exprimer son vote.

M. Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président du jour du jour donne ensuite lecture de l'Ordre du jour et demande au corps électoral s'il le conteste tel qu'il a été publié ou s'il souhaite en modifier l'ordonnancement.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président du jour considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du mardi 27 mai 2025 comme légalement constituée.

## 1. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 220'000 (part communale CHF 152'000) pour l'assainissement d'une conduite publique d'eaux usées à Prêles

### a. Présentation du dossier

C'est M. Xxxx Xxxx Conseiller communal en charge du dicastère des travaux publics et services techniques, qui prend la parole.

Il salue les citoyens présents à cette assemblée.

Quelques mots sur ce projet. L'entretien des conduites est une tâche communale. Le service des eaux usées et des eaux propres doivent s'autofinancer. Les taxes perçues par la commune, sont les taxes de base par logement ainsi que les recettes pour les nouvelles unités de raccordement eau propre et eau usée. Il donne ensuite la parole à M. Xxxx Xxxx du bureau RWB pour plus de détail.

M. Xxxx Xxxx du bureau RWB s'exprime : Le secteur qui nous occupe ce soir, se situe aux Epinettes à Prêles (en le mentionnant sur le plan) au Sud de la route cantonale, Sous Banbois et à l'Est du funiculaire. Comme vous le savez, un projet de construction est en cours à cet endroit et porte le nom officiel « Les Terrasses de Prêles » mais le nom local porte le nom de « Les Epinettes ». Le promoteur du projet se chargera du raccordement à l'immeuble qui sera construit et le bureau RWB est mandaté pour s'occuper des travaux des conduites communales. En bleu, la conduite d'eau potable, qui se situe tout le long de Sous Banbois et qui continue Route de La Neuveville jusqu'à la sortie du village. En rouge, les conduites d'eaux usées ainsi que la conduite principale qui vient de l'Ouest du village et se rend à la STEP. Il y a plusieurs particularités avec ces conduites actuelles : une passe sous le bâtiment du funiculaire, et toutes dates des années 30 donc plus de 95 ans à ce jour et sont donc en fin de vie.

Comme vous pouvez le constater sur la photo, la conduite est bien usée, des racines y ont poussé, et n'est donc plus étanche. D'autant plus que nous sommes dans une zone de protection des captages, dite « S3 » et nous ne pouvons accepter la situation actuelle de ces conduites, qui pourraient peut-être laisser fuir des eaux usées. Sur d'autres photos qui sont présentées, vous pouvez aussi constater que l'état physique de cette conduite est complètement rongée, usée sur les côtés, et à d'autres endroits, elle a été cassée et avait été réparée.

Donc, on s'est vite rendu compte qu'il fallait rapidement faire quelque chose pour tout ce secteur parce qu'il est vraiment très usé.

Il y a 2 contraintes à ce projet :

- La première, est le projet de construction des Epinettes. Vous constatez, que sur la partie Ouest, ce nouveau bâtiment sera construit sur la conduite actuelle d'eaux usées et il n'est pas possible d'y construire dessus.
- La deuxième contrainte, sur la zone en violet du plan, figure un plan de quartier qui a été discuté avec la future construction des Epinettes, et où il sera prévu d'y faire une zone de végétation protégée. La conduite actuelle qui se situe le plus à l'Ouest, passe justement dans cette zone de végétation protégée. Il n'est donc pas envisageable de la refaire sur le même tracé.

Le bureau RWB a donc envisagé de passer entre la zone de végétation protégée et les Epinettes, en se raccordant au circuit actuel qui est déjà existant. Le corps des sapeurs pompier a exigé tant dans la procédure du plan de quartier que dans la procédure du permis de construire, d'installer un hydrant supplémentaire pour le projet de construction des Epinettes. La protection incendie est de la compétence de la commune, donc à sa charge. Pour les eaux usées, la commune a discuté avec les promoteurs du projet des Epinettes, pour effectuer une répartition des frais en fonction de la longueur des conduites. Il a été convenu ainsi la répartition des frais : 2/3 commune et 1/3 au promoteur du projet. Il y aura en effet des dépenses communales liées à ce changement de conduite d'eaux usées, mais des rentrées se feront aussi à l'avenir par les taxes uniques de raccordement ainsi que par les taxes annuelles pour ces 21 futurs logements.

Le détail des coûts présenté est le suivant : Collecteur d'eau usée CHF 176'000.--, extension du réseau d'eau potable CHF 44'000.--, le tiers de CHF 176'000.-- représente CHF 65'000.--, et sera à charge du promoteur des Epinettes. Une subvention forfaitaire cantonale a été obtenue par la commune pour tout nouvel hydrant, et se monte à CHF 3'000.--. Le montant total à charge de la commune se monte donc à CHF 152'000.--.

Le Président de l'Assemblée reprend la parole et demande si les ayants droits ont des questions, remarques. Remercie M. Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx pour les explications apportées.

M. Xxxx Xxxx: La conduite principale qui va à la STEP, est ce l'unique pour tout le village ?

M. Xxxx Xxxx: Non il y a 3 conduites qui se rendent à la STEP. Une pour la totalité de la Route de La Neuveville ainsi que le quartier qui a été fait derrière à l'époque. Une deuxième vient depuis Sous Banbois et tourne à la hauteur de l'ancienne poste. Et la 3<sup>ème</sup> vient depuis Les Saigneules jusqu'au milieu du village + les quartiers qui se trouvent à l'Est du village de Prêles. Ces trois conduites se rejoignent à une centaine de mètre de la STEP.

*b. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 220'000 (part communale CHF 152'000) pour l'assainissement d'une conduite publique d'eaux usées à Prêles*

La Parole n'étant plus demandée, le Président du jour clôt les débats et met l'approbation d'un crédit d'investissement de CHF 220'000.-- (part communale CHF 152'000) pour l'assainissement d'une conduite publique d'eaux usées à Prêles et raccordement à l'eau potable est accepté à l'unanimité.

**Décision de l'assemblée : pour : 17 ; contre : 0**

## 2. Informations du Conseil communal

a. Pas d'information du conseil

## 3. Divers et imprévus

M. Xxxx Xxxx, vient en avant avec un ancien dossier qui avait été présenté à une Assemblée pour le vote d'un crédit pour le changement de la ventilation du Cheval Blanc.

La Conseillère Xxxx Xxxx prend la parole et s'explique : trois offres ont été demandées pour ces travaux, et nous en avons reçues 2. La moins chère se monte à CHF 87'000.-- et la deuxième à environ 97'000.--. Pour le changement des tous les tuyaux de la ventilation, il fallait rajouter un montant supplémentaire de CH 16'000.--.

M. Xxxx Xxxx, qu'elle sera la quantité de matériaux qui va transiter sur la route cantonale depuis La Neuveville pour la construction au camping ?

La Maire, Xxxx Xxxx, prend la parole et mentionne qu'elle ne suit pas ce dossier et n'en est pas informée.

M. Xxxx Xxxx: Un plan de quartier a aussi été prévu à l'époque pour le camping. Dans la partie côté village, les plans qui ont été établis pour faire de nouveaux chemins et emplacements de camping, indiquent un remblayage de ce terrain car actuellement il est en pente. Cependant la dernière fois que j'en ai parlé avec M. Xxxx Xxxx, il n'était pas plus au courant.

Mme Xxxx Xxxx, contactera Camping SA afin de se renseigner et communiquera l'état du dossier à la prochaine Assemblée.

M. Xxxx Xxxx: Nous avons parlé des eaux usées. J'ai le souvenir qu'il sera prévu que toutes les eaux de la STEP, descendront à Twann. Est-ce que la question de turbiner cette énergie avec les eaux usées y avait été pensé ?

M. Xxxx Xxxx : Vu le nombre de m3 cela pourrait être intéressant, mais le coût de l'infrastructure ne serait jamais rentabilisé et ne nous permettrait pas de rentrer dans nos frais.

M. Xxxx Xxxx mentionne que le débit des m3 qui descendent est limité à l'aide d'un clapet.

M. Xxxx Xxxx : reprend ce qu'a mentionné M. Xxxx Xxxx, et rajoute, qu'un bassin tampon se situe à Prêles afin d'avoir un débit continu. Il faut aussi être conscient qu'il est très compliqué de turbiner ces eaux usées, même si cela peut se faire mais uniquement après qu'elles aient été épurées et lorsqu'elles sortent de la STEP.

M. Xxxx Xxxx : il avait pensé à cette forme d'énergie en complément avant de commencer certains travaux.

M. Xxxx Xxxx : s'était déjà posé la question à l'époque lorsque la STEP de Lamboing avait été supprimée mais cela n'était pas supportable financièrement et trop compliqué.

M. Xxxx Xxxx : actuellement avec le marché de l'énergie, cela devient de plus en plus compliqué. Le solaire ne rapporte presque plus rien.

M. Xxxx Xxxx : Il propose cette idée en complément de l'énergie solaire.

M. Xxxx Xxxx : vu la quantité d'énergie que cela représenterait, aucun fournisseur ne serait intéressé.

M. Xxxx Xxxx : qu'est-ce que devient l'ancienne EJC de lamboing, le bâtiment a-t-il été vendu ?

M. Xxxx Xxxx : le bâtiment appartient toujours à la commune car le projet de vente avait été refusé en Assemblée.

M. Xxxx Xxxx : nous propose de mettre sur nos enveloppes, le timbre (CHF 1.20) de la Main de Prêles afin de promouvoir l'image de notre région.

Le Président des Assemblées, M. Xxxx Xxxx : l'information sera relayée au Bureau communal. Il mentionne la date du 12.06.2025 pour la prochaine assemblée de commune qui sera d'une grande importance. Il y sera discuté des règlements communaux et du fonctionnement de la commune.

La discussion n'est pas demandée.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président du jour déclare la séance close à 20h00.

#### **Au nom de l'Assemblée communale**

*Le Président*

*La Secrétaire*

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 3 juin 2025

## CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 4 juin 2025 au 4 juillet 2025 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 27 juin 2025). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 21 du 30 mai 2025 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 4 juillet 2025

Le Secrétaire communal :

.....

